



# PROJET EOLIEN

## COLLINES DU NORD TOULOUSAIN



### Cahier d'acteur n°7 Nature En Occitanie – Ligue de protection des oiseaux Occitanie Délégation territoriale 31

Mesdames, Monsieur,

Nous vous remercions de la transmission du cahier d'acteur commun de vos associations, Nature En Occitanie et Ligue de protection des oiseaux Occitanie Délégation territoriale 31, dans le cadre de la concertation préalable volontaire que Voltalia a organisée du 25 septembre au 6 novembre dernier sur le projet éolien Collines du Nord Toulousain, situé sur la commune de Villemur-sur-Tarn (31).

Comme vous le soulignez, pour cette concertation, nous n'avons été en mesure de partager, à l'ouverture de la démarche, qu'une synthèse de l'état initial environnemental, pour deux raisons :

- l'étude d'impact est toujours en cours d'élaboration,
- la démarche de concertation intervient avant le choix d'un scénario définitif qui permettra, notamment, l'évaluation de impacts potentiels sur la biodiversité et la définition précise de mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts, ainsi que les modalités de suivi et actions correctives en phase d'exploitation.

En début de concertation, vous avez exprimé votre souhait que l'état initial environnemental – milieu naturel de l'étude d'impact soit disponible afin de pouvoir en prendre connaissance et élaborer votre avis sur le projet.

Ce document n'a été finalisé que le 6 novembre. Il a été mis en ligne sans délai.

Cette publication répond à l'engagement que nous avons pris en réponse à votre demande, à savoir, faire le maximum auprès du bureau d'études pour qu'il finalise ce livrable. Nous l'avons publié dès qu'il a été disponible.

Aussi, nous comprenons parfaitement l'ensemble des réserves que vous exprimez fondées sur les seules données que nous avons pu rendre disponibles jusqu'à la publication de ce dernier document.

L'un des objectifs d'une démarche de concertation préalable est de permettre le dialogue entre les acteurs du territoire et le porteur de projet afin d'enrichir la démarche globale de développement du projet.

Aussi, si le projet se poursuit à l'issue de la démarche de concertation préalable, l'ensemble des éléments issus de votre expertise de terrain sera remonté auprès du bureau d'études que nous avons mandaté afin, d'une part, de nous assurer que les éléments que vous mentionnez ont été identifiés et intégrés dans le corpus de données bibliographiques ou corrélés par leurs observations in situ, et d'autre part de comparer l'évaluation des enjeux que vous relevez pour les taxons les plus sensibles.

Toujours dans le cas où il serait décidé de poursuivre le développement du projet, nous veillerons à maintenir un dialogue continu avec vos organismes sur ces sujets afin de les approfondir ensemble.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Monsieur, nos plus sincères salutations,

L'équipe projet

7 novembre 2025